

Amaline Flow

Fongicide contre le mildiou de la vigne

- **Mode d'action particulier**
- **Convient pour le traitement de couverture**
- **Formulation incluant du cuivre sous forme d'oxysulfate**

Matières actives

2,9% zoxamide (40 g/l)

19,2% cuivre sous forme d' oxysulfate (267 g/l)

Formulation

Suspension concentrée (SC)

Mode d'action

La zoxamide est une matière active agissant préventivement contre le mildiou de la vigne. Elle interrompt le cycle de développement du champignon grâce à un mode d'action particulier. La zoxamide est un fongicide de contact qui adhère très fortement à la surface des feuilles, ce qui la met rapidement à l'abri du délavage par les pluies. Grâce à ses propriétés lipophiles, le produit pénètre aussi dans les tissus de la plante. Les grappes sont également très bien protégées. Le cuivre intégré dans la formulation d'Amaline Flow apporte une protection supplémentaire des feuilles et des grappes. Cette formulation spéciale de cuivre se distingue par une répartition uniforme du produit à la surface des feuilles et des grappes. Pour ces raisons, Amaline Flow convient très bien pour les traitements de couverture jusqu'à mi-août.

Application

Vignes

0,175% (2,8 l/ha) Amaline Flow contre le mildiou de la vigne, après la floraison jusqu'à mi-août au plus tard. Au maximum 3 traitements par parcelle et par an. La dose indiquée se réfère au stade BBCH 71 – 81 (J – M, post-floraison de la vigne) et à un volume d'eau de 1600 l/ha pris comme base du calcul, ou à un volume de haie foliaire de 4500 m³ par ha). Amaline Flow s'intègre dans la séquence des traitements en alternance avec les produits de Syngenta possédant un mode d'action différent contre le mildiou.

A observer

- Appliquer un maximum de 6 kg de cuivre métal par ha et par année; au maximum 20 kg de cuivre métal par ha en l'espace de 5 ans consécutifs (bilan du cuivre). Observer les limitations de Vitiswiss /PER/ PI
- Spe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant zoxamide plus de trois fois par parcelle et par année.
- Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants et une tenue de protection. Lors de l'application de la bouillie de pulvérisation porter des gants, une tenue de protection et des chaussures résistantes. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- Rincer soigneusement les bidons (au moins trois rinçages) et verser l'eau de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.

- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Miscibilité

Amaline Flow kann mit Fungiziden gemäss Syngenta-Ratgeber gemischt werden

Emballages

1l (12x1l);
5l (4x5l)

Marque



© Registered trademark of Nufarm GmbH

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Indications relatives aux dangers

GHS07 Attention dangereux

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une déchetterie appropriée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications: Tox Info Suisse, numéro 145 ou 044 251 66 66

Homologation

Fongicide: Suspension concentrée (SC),

teneur: 2,9 % zoxamide (40 g/l),

19,2 % cuivre sous forme d'oxysulfate (267 g/l),

No de contr. féd.: W 6839-1

Syngenta Agro AG

Rudolf-Maag Str. 5

CH-8157 Dielsdorf

Tel. 0900 800 008

www.syngenta.ch

Version

25.04.2018